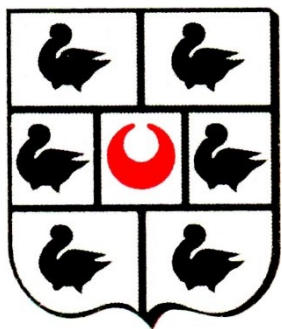


Mairie de Ferrières-En-Brie



Projet pédagogique et projet de fonctionnement de la Salle des Jeunes 2025

Service jeunesse

1. PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique met en application le projet éducatif de la commune de Ferrières en Brie, il définit les conditions de mise en œuvre dans un document rédigé en concertation avec les animateurs des accueils. Ce projet agit comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs en précisant les modalités de fonctionnement. Il sert de référence pour toutes les actions entreprises.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et à la vie quotidienne en facilitant la construction des démarches pédagogiques. Il prend en compte les préoccupations de l'organisateur et des jeunes.

1.1 PRESENTATION DE LA SALLE DES JEUNES :

La Salle des jeunes est une structure municipale ouverte et destinée aux 11-17 ans, elle est située place Auguste Trézy à côté de la Bibliothèque intercommunale. Depuis le 1^{er} juillet 2017, elle est enregistrée comme accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). La capacité d'accueil est de 38 jeunes.

L'objectif principal de la salle des jeunes est d'offrir aux jeunes Ferriérois et Ferrièresois un espace d'accueil et d'écoute, tout en proposant diverses activités mais aussi de leur proposer un certain nombre de loisirs (activités, sorties, mini séjour...). La structure est dédiée aux jeunes de 11 à 17 ans résidant dans la commune.

1.2 HORAIRES D'OUVERTURES :

Période scolaire

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 15h00 à 18h30
- les mercredis et samedis : 13h30 à 18h30.

Vacances scolaires

- du lundi au vendredi: 13h00 à 18h30

La Salle est fermée le dimanche ainsi que les jours fériés.

1.3 L'INSCRIPTION A LA SALLE DES JEUNES :

Pour participer aux activités proposées par la Salle des Jeunes, chaque jeune doit déposer un dossier d'inscription. Ce dossier est obligatoire et fera l'objet d'un traitement informatisé via la plateforme de réservation iNoé, conformément à la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les personnes concernées par les informations nominatives ont la possibilité d'en demander la communication et, le cas échéant, leur rectification. L'adhésion est soumise au revenu fiscal de référence du ménage et son tarif varie entre 7€ et 14€ et est valable pour une durée d'un an (12 mois).

Pour s'inscrire aux activités :

Environ deux semaines avant le début de chaque période de vacances, un email est envoyé aux familles pour les informer que le programme des activités est disponible en ligne sur le site internet de la commune ainsi qu'à la salle des jeunes.

Ce document précise le jour et l'heure des pré-inscriptions ainsi que des modalités. Les pré-inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

1.4 LA FACTURATION :

Certaines activités proposées sont payantes et facturées conformément aux tarifs votés par le conseil municipal (délibération n°051-2017 du 19 mai 2017). Les tarifs sont calculés en fonction du coût de chaque activité. Ils se présentent sous la forme d'une grille tenant compte des revenus de chaque ménage. Différents tarifs sont proposés en fonction du coût des activités. Sur le programme, une lettre est attribuée pour chaque activité indiquant le tarif appliqué (cf. grille ci-dessous de tarifs votés par le conseil Municipal). Pour calculer la tranche de tarif applicable, les familles doivent fournir le dernier avis d'imposition remis par les services fiscaux. A défaut, nous appliquerons la tarification la plus élevée.

Grille de tarifs applicable à compter du 1er juillet 2017

Revenu fiscal de référence du ménage	Les tarifs sont appliqués en fonction du coût de l'activité									
	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C	Tarifs D	Tarifs E	Tarifs F	Tarifs G	Tarifs H	Tarifs I	Tarifs J
Inférieur à 12 999 €	1,75€	3,50€	5,25€	7,00€	8,75 €	10,5€	12,25€	14,00€	15,75€	17,50€
De 13 000 € à 19 999 €	2,00€	4,00€	6,00€	8,00€	10,00€	12,00€	14,00€	16,00€	18,00€	20,00€
De 20 000 € à 27 999 €	2,25€	4,50€	6,75€	9,00€	11,2€	13,50€	15,75€	18,00€	20,25€	22,50€
De 28 000 € à 36 999 €	2,50€	5,00€	7,50€	10,00€	12,5€	15,00€	17,50€	20,00€	22,50€	25,00€
De 37 000 € à 53 999 €	2,75€	5,50€	8,25€	11,00€	13,7€	16,50€	19,25€	22,00€	24,75€	27,50€
De 54 000 € à 71 999 €	3,00€	6,00€	9,00€	12,00€	15,00€	18,00€	21,00€	24,00€	27,00€	30,00€
Supérieur à 72 000 €	3,25€	6,50€	9,75€	13,00€	16,2€	19,50€	22,75 €	26,00 €	29,25€	32,50€

Après chaque période de vacances, une facture est adressée aux familles via iNoé directement sur l'espace famille et le paiement peut s'effectuer en ligne. Pour tout défaut de paiement, une procédure d'impayé est mise en œuvre par le Trésorier Payeur. Toute inscription sera automatiquement facturée, même si le jeune ne participe pas à l'activité, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical fourni sous 48h.

1.5 LES MOYENS :

Dans le but d'accueillir au mieux le public de fréquentant la structure mais aussi dans le but de réaliser des activités répondant aux besoins et aux attentes de celui-ci, nous disposons de :

Moyens humains :

- ↳ L'équipe d'animation est composée de 4 personnes en fonction des périodes (cf. présentation de l'équipe d'animation)

Locaux :

- ↳ Une cuisine équipée fonctionnelle
- ↳ Une réserve dans laquelle les animateurs centralisent, gèrent et assurent la maintenance des moyens matériels
- ↳ Une salle de 60m²
- ↳ Une salle de 30m²
- ↳ Une salle de 20m²
- ↳ Deux toilettes
- ↳ Un jardin d'environ 200m²

- ↳ Un bureau pour le directeur
- ↳ Un bureau pour l'équipe d'animation

Moyens techniques :

- ↳ Une possibilité de réservation auprès des services techniques de mobiliers pour nos différentes manifestations : tables et chaises (repas de fin d'année, barbecue, soirées à thèmes).

Moyens logistiques :

- ↳ Deux minibus (*qu'il faut réserver auprès du service jeunesse*)
- ↳ Trois ordinateurs portables
- ↳ Téléphones fixe et portable : réservation, demande de devis...
- ↳ Une télévision,
- ↳ Une table d'Air Hockey

Matériels pédagogiques :

- ↳ Une table de ping-pong
- ↳ Un baby-foot
- ↳ Des jeux en bois
- ↳ Deux consoles de jeu (Playstation 5, Nintendo Switch)
- ↳ Des jeux de sociétés
- ↳ Petit matériel fongible
- ↳ Une chaîne hifi
- ↳ Une enceinte portable

2. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA STRUCTURE

Les objectifs pédagogiques sont définis par l'équipe d'animation validés par le Conseil Municipal et en lien avec les objectifs éducatifs de la commune. Ils tiennent compte du contexte local ainsi que des aspirations des jeunes. En plus de favoriser leur épanouissement personnel et collectif, ces objectifs visent à promouvoir les envies des jeunes, la solidarité, l'entraide et la participation à des projets collectifs tels que des spectacles.

2.1 FAVORISER L'ACCUEIL DES JEUNES :

- Créer des moments d'échanges et d'écoute adaptés aux besoins des jeunes.
- Faire connaître sur la structure au sein de la communauté locale, en particulier en valorisant les initiatives solidaires et les événements collectifs.

Moyens :

- ↳ Veiller à l'épanouissement individuel et collectif des jeunes, en encourageant des valeurs de solidarité et d'entraide au sein du groupe.
- ↳ Diffuser une communication ciblée pour sensibiliser et attirer le public local avec une attention particulière portée aux projets solidaires et communautaires.
- ↳ Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes, intégrant des actions solidaires et de partage, comme les spectacles collaboratifs ou des événements de solidarité.

2.2 RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LEUR TEMPS-LIBRE :

- Les responsabiliser dans le fonctionnement quotidien de la structure et dans la mise en œuvre

d'initiatives solidaires.

b) Les impliquer activement dans la création et la gestion de projets, y compris des spectacles ou des actions de solidarité et des animations.

c) Les accompagner dans la concrétisation de leurs projets, en mettant l'accent sur l'entraide et la collaboration entre eux.

Moyens :

- ↳ Mise en place d'un règlement intérieur rédigé avec les jeunes intégrant des principes de respect mutuel, de solidarité, d'entraide qu'ils devront respecter.
- ↳ L'organisation de leurs activités ou de projets, qu'il s'agisse de spectacles, d'évènements solidaires ou d'initiatives d'autofinancement.
- ↳ Création d'outil permettant aux jeunes d'être à l'initiative des projets et des activités proposées.

2.3 DEVELOPPER L'OUVERTURE CULTURELLE, LES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTIVER LE LIEN SOCIAL

a) Mettre en place des actions en collaboration avec les partenaires locaux, afin de renforcer la solidarité et l'entraide au sein de la communauté.

b) Favoriser l'ouverture culturelle, y compris à travers des spectacles et des évènements collectifs.

c) Encourager l'ouverture aux différentes cultures en intégrant des projets d'échange et de partage.

d) Mettre en place des projets adaptés aux intérêts des jeunes, qu'ils soient sportifs, culturels ou de solidarité...

Moyens :

- ↳ Des activités favorisant l'échange avec les associations et organisations locales seront proposées comme la participation aux fêtes locales, des rencontres intergénérationnelles ou des évènements solidaires.
- ↳ Des projets, activités et sorties culturelles seront proposés sur et en dehors du territoire et au-delà, incluant des spectacles, des festivals ou des représentations locales.
- ↳ Des actions permettant de découvrir de cultures différentes seront proposées telles que des ateliers culinaires, des sorties d'expositions ou des rencontres avec les artistes locaux.
- ↳ A travers les activités proposées, nous viserons à offrir aux jeunes des projets prenant en compte leurs envies et leur motivation qu'il s'agisse de mini séjours, d'ateliers culinaires ou de spectacles collectifs.

2.4 ACCOMPAGNER LES JEUNES AU COURS DE L'ADOLESCENCE :

a) Prévenir les comportements à risque

b) Permettre la valorisation de soi et l'estime de soi.

c) Encourager l'ouverture sur l'extérieur et des échanges avec d'autres cultures et d'autres jeunes.

d) Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles en favorisant la solidarité familiale.

Moyens :

- ↳ Des actions de prévention seront mises en place avec les jeunes, abordant des thématiques telles que la prévention routière, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours, etc.)
- ↳ Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se valoriser seront proposées dans le respect des capacités, des âges et des sexes de chacun. Cela inclus des projets créatifs (graff, danse, ateliers, théâtre, spectacles) des ateliers culinaires et des sports collectifs favorisant la coopération.
- ↳ Des mini-séjours seront organisés pour offrir à tous l'accès aux vacances et aux loisirs, renforçant l'entraide et la solidarité entre les jeunes, tout en favorisant des moments de partage et de convivialité.
- ↳ Des activités ludiques (Laser Game, Koezio, cinéma, bowling, Karting, patinoire escape Game etc.)

seront proposées pour renforcer le lien social et la collaboration entre les jeunes.

- ↳ Des actions avec et pour les parents seront organisées comme des débats, des soirées de retour permettant de partager les expériences et de renforcer le soutien familial.

2.5 LES RELATIONS HUMAINES :

A. Relations Jeunes/jeunes

- ↳ Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres, favorisant un environnement de solidarité et d'entraide.
- ↳ Chaque jeune dispose du même pouvoir de décisions que ce soit pour le choix des activités ou des sorties, encourageant ainsi la participation active et la collaboration au sein du groupe.

B. Relations Jeunes/animateurs

- ↳ L'animateur adulte certifié professionnel de l'animation et a pour mission d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire en prenant en compte ses besoins individuels et en cultivant des valeurs de solidarité.
- ↳ Il veillera à ce que chaque individu soit respecté tout en encourageant le respect mutuel l'entraide entre les jeunes.
- ↳ En tant que modèle, Il fera preuve de bienveillance et veillera à utiliser un langage approprié, tout en soutenant des projets collectifs comme les spectacles ou des évènements d'entraide.

3. L'EQUIPE D'ANIMATION :

L'équipe d'animation a pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique en étant à l'écoute des jeunes en répondant à leurs besoins collectifs et individuels et en cultivant un climat de confiance et de réciprocité entre les jeunes et les adultes. Elle a pour objectif de promouvoir des valeurs de solidarité et d'entraide dans des interactions quotidiennes avec les jeunes.

Les animateurs sont responsables de l'intégrité morale, physique, affective et intellectuelle des jeunes qu'ils encadrent. Ils jouent un rôle de conseil et de médiation et d'accompagnement, tout en étant des modèles pour les jeunes en matière de respect des autres, des règles de la structure et des valeurs solidaires. Ils auront également un rôle éducatif, en favorisant des projets collectifs tels que des spectacles ou des évènements communautaires.

Le principe de neutralité du service public impose à l'équipe de ne pas utiliser sa fonction à des fins de propagande politique ou religieuse. En tant qu'agent de la fonction publique les animateurs doivent respecter ce principe de neutralité dans l'exercice de leurs missions. Cela signifie qu'ils ne peuvent exprimer d'opinions politiques ou religieuses pendant leurs interventions auprès des jeunes.

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image, quelle que soit la nature du support utilisé. Dans le cadre des accueils de loisirs, périscolaires et de la Salle Des Jeunes, les parents sont informés via le dossier d'inscription que les photos ou vidéos prises dans le cadre des activités des structures d'accueil, sont susceptibles de figurer sur les sites Internet ou sur les bulletins d'information de la Commune de Ferrières-en-Brie et ou de l'intercommunalité de rattachement. Si les parents ne souhaitent pas voir figurer l'image de leur enfant sur l'un ou plusieurs de ces supports, ils doivent nous le signaler par écrit.

En dehors, de ces cas précis les photographies, vidéos prises dans le cadre de vos fonctions ne peuvent en aucun être diffusées sur aucun support que ce soit (internet, Facebook, twitter, Instagram, Snapchat...) sans l'accord exprès des personnes dont l'image est reproduite et si ce sont des mineurs, sans l'accord de l'autorité parentale, ainsi que sans l'autorisation de l'autorité territoriale.

3.1 PRESENTATION DE L'EQUIPE :

EBOSSÉ César :

Directeur de l'ALSH « Salle des Jeunes », titulaire du BPJEPS Loisirs Tous Public (LTP), du BAFA, du BAFD et du PSC1.

Son rôle :

- ↪ En tant que directeur de la structure, il assure la gestion globale de l'ALSH de la salle.
- ↪ Il est le garant du projet de fonctionnement de la structure et veille à sa mise en œuvre.
- ↪ Il garantit la gestion et l'entretien du matériel ainsi que des locaux mis à sa disposition.
- ↪ Il coordonne l'équipe d'animation et supervise les actions menées au sein de la structure.
- ↪ Il met en place des projets, des actions d'animation et en mettant l'accent sur la prévention et l'épanouissement des jeunes de 11 à 17 ans.
- ↪ Il gère les différents budgets alloués à la Salle des jeunes.
- ↪ Il est responsable des séjours et des mini séjours organisés par la commune lorsque cela est nécessaire.
- ↪ Il met en place les outils de travail pour l'ensemble de l'équipe d'animation (plannings, horaires, congés, heures supplémentaires).

ECOBICHON David :

Directeur adjoint, stagiaire du BAFD (en cours), titulaire de BAFA, du PSC1 et d'une licence en économie sociale.

Son rôle :

- ↪ Il conçoit et met en œuvre des projets et des actions destinées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans en accord avec le projet pédagogique de la structure.
- ↪ En l'absence du directeur, il le supplée et prend en charge ses responsabilités. Toutefois, il doit toujours obtenir l'accord de son responsable ou de son chef de service avant de prendre toute décision.

DECOCHEREUX Kevin :

Animateur, titulaire du BAFA.

Son rôle :

- ↪ Il conçoit et met en œuvre des projets et des actions en direction des jeunes âgés de 11 à 17 ans en adéquation avec le projet pédagogique de la structure.
- ↪ Il est peut-être amené à encadrer des séjours ou des mini-séjour en tant qu'animateur.

GOULAS Claire :

Animatrice, titulaire d'un CALAS (Créateur d'Ambiance Ludique et Sportive), BAFD en cours.

Son rôle :

- ↳ Elle conçoit et met en œuvre des projets et des actions en direction des jeunes âgées de 11 à 17 ans en adéquation avec le projet pédagogique de la structure.
- ↳ Elle est peut-être amenée à encadrer des séjours ou des mini-séjour en tant qu'animateur.
- ↳ Elle fera la cantine sur le temps du midi et sera en charge du projet passerelle qui permettra aux CM2 de commencer à s'approprier le fonctionnement de la salle à partir du mois d'Avril.

DUCROT Romain (uniquement pendant les vacances scolaires et sur des projets proposés) :

Educateur Sportif, titulaire du BAFA, et BPJEPS Activités physique pour Tous (APT). Educateur sportif en milieu scolaire à l'année. Il interviendra sur la structure uniquement via des projets dirigés vers le secteur sportif ou via des stages sportifs.

Son rôle :

- ↳ Il conçoit et met en œuvre des projets et des actions destinées aux jeunes âgées de 11 à 17 ans en accord avec le projet pédagogique de la structure.
- ↳ Il propose des stages sportifs sur les périodes de vacances (ex : stage de plongée, stage multisport)
- ↳ Il peut être amené à être déclaré en tant que responsable du fait de son diplôme et sa catégorie.

4. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

4.1 LE FONCTIONNEMENT DES SORTIES ET DES ACTIVITES

Le choix des activités lors des vacances scolaires est subordonné aux objectifs pédagogiques fixés. Dans l'intérêt des jeunes et de leur épanouissement nous proposons des activités et sorties orientées vers le sport, la culture, le loisir, nous y ajoutons selon l'envie et la faisabilité des soirées thématiques en lien avec la période.

L'inscription des jeunes aux activités se fait sous l'autorité des parents, par le biais de la fiche d'inscription et le programme des vacances. Nous essayons dans la mesure du possible d'accepter l'ensemble des jeunes aux activités. Sachant que les inscriptions sont prises en compte à la date et aux heures indiquées. Dans un souci d'équité, si un jeune ne peut pas participer à une activité nous lui donnerons la priorité à la prochaine.

4.2 LES TRANSPORTS

La commune met à notre disposition deux minibus, nous permettant un déplacement libre lors de sorties et des mini-séjours. Nous prenons également les transports en commun et passons par un loueur de car pour certains déplacements.

4.3 LES LISTINGS ET LA PRESENCE DES JEUNES

Chaque jour, les jeunes fréquentant la structure est enregistrée sur une tablette ou ordinateur, selon l'option choisie, il sera impératif de transmettre ces listings à la mairie en fin de mois. Toute présence, même brève, est comptabilisée comme une entrée. Par ailleurs, tout jeune inscrit à une activité doit y participer jusqu'à son terme.

Ces listings permettent de connaître à tout moment le nombre de jeunes présents sur la structure. Ils doivent être conservés cinq ans, ils peuvent être demandés en cas de contrôle de la SDJES ou de la CAF.

4.4 INSCRIPTION ANNUELLE ET INSCRIPTION AUX ACTIVITES

a) L'inscription à la Salle Des Jeunes s'effectue chaque début d'année. Les jeunes doivent remplir un dossier d'inscription via l'espace famille sur le portail iNoé.

b) Les inscriptions aux vacances débuteront à partir de la date fixée sur le programme mis en ligne sur le site internet de la mairie. Un mail est tout de même envoyé aux familles les prévenant du début des inscriptions. Les inscriptions commenceront le jour indiqué sur le site et aucune inscription ne sera prise avant.

4.5 LE BUDGET 2025

Le budget de fonctionnement est établi suivant délibération du conseil municipal votant le budget de la commune. Les projets, sorties et activités sont organisés en prenant en compte le budget alloué à la Salle Des Jeunes. Il regroupe les lignes budgétaires comme suit :

- ✓ Alimentation
- ✓ Fournitures consommables
- ✓ Prestations de services/ intervenants
- ✓ Transports
- ✓ petit équipement durable
- ✓ Pharmacie

Ce budget est géré par le responsable de la structure qui renseigne un tableau budget et établit le compte administratif en fin d'année. Il est chargé des dépenses et celles liées à l'organisation éventuelle des mini-séjours sont incluses dans ce budget sauf cas exceptionnel.

4.6 LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Dans une démarche d'amélioration continue de la structure, il est essentiel de rester à l'écoute des envies et idées des jeunes. Pour cela plusieurs outils sont mis en place : questionnaire, la boîte à idées et l'écoute quotidienne avec les jeunes. Les repas tout au long de l'année permettent de faire le point sur les moments passés et de préparer les projets à venir. Le site de la commune constitue un relai efficace pour diffuser nos programmes de vacances ainsi que nos photos.

- **Le livret d'inscription** : ce dossier fournit aux familles toutes les informations sur le fonctionnement de la structure, les modalités d'inscriptions et la facturation.
- **La page Facebook, l'En Direct et le site Internet de la commune** : ces trois supports mis à jour par le service communication, diffusent l'actualité et les informations de la Salle des Jeunes.
- **Les mails et SMS** : Deux à quatre semaines avant le début de chaque période de vacances, le service envoie un mail aux familles pour les informer que le programme des activités est disponible sur le site Internet de la commune ainsi qu'à la salle des jeunes. Le SMS, nous servent également à communiquer avec les familles et les jeunes sur les activités (ex : horaires, changements..)

- **Le programme des vacances** : c'est notre principal outil de communication, assurant un lien direct entre les parents les jeunes et les animateurs.

4.7 LES RESEAUX SOCIAUX

La Salle Des Jeunes pour être plus visible auprès de son public, mais aussi communiquer plus rapidement, lance ses réseaux sociaux (Instagram et Snapchat).

Ces différents outils nous permettront d'informer les jeunes sur les programmes vacances et les différents projets, mais aussi de communiquer via des photos sur les activités effectuées.

L'utilisation de ces réseaux sociaux par les jeunes sera soumise à conditions. En effet nous nous appuierons sur la législation en vigueur :

- «Les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans»
- «Pour les 13-14 ans le consentement des parents est désormais requis».

Pour nous conformer à la loi, un contrôle accru des utilisateurs souhaitant nous suivre sur nos réseaux sociaux sera effectué.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION DES RÉSEAUX SOCIAUX EN FRANCE

Interdit au moins de 13 ans

En France, les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans.

Créer un compte avec de fausses informations constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux. Cela inclut notamment les comptes enregistrés pour une personne de moins de 13 ans.

Pourquoi ?

Les enfants de moins de 13 ans sont vulnérables à la fois du fait des propos et autres contenus mis en ligne par d'autres personnes, mais également à raison des contenus qu'ils mettent eux-mêmes sur le site, notamment les informations personnelles et les photos.

Par ailleurs en laissant leur profil ouvert au public comme bien souvent, les mineurs peuvent ainsi être exposés aux intentions malveillantes.

Entre 13 et 15 ans

Pour les 13-14 ans le consentement des parents est requis pour créer un compte.

Les 15 ans et plus peuvent consentir seul, comme un majeur

Plus d'info sur : <https://www.e-enfance.org/reglementation-reseaux-sociaux>

